

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2025

Date de convocation :

19/06/2025

Nbre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 07

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, DUBREUCQ Geneviève, MULET Xavier, COULLE BLIN Katia, PROISY Stéphanie, CHOPIN Christophe

Absents excusés : Pouvoirs : Mme Brigitte LEMAIRE à M. Vincent LAMOUREUX
Mme Annie DOUBLEMARD à M. Jean-Pierre VIEVILLE

Mme GOULARD Ludivine,
M. LEFEVRE Jean
M. Nicolas LECLERCQ

Absent : M. Constant GUILLON
Mme Katia COULLE BLIN est élue secrétaire.

Ordre du jour :

Délibération à rattacher à la séance du 27 mai 2025 :

- Création d'emploi d'un poste d'adjoint technique non titulaire à 35 H hebdomadaires

Délibérations à prendre :

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique contractuel à temps non-complet à 13 H hebdomadaires.
- Demande de subvention FNADT pour le projet de « béguinage »
- Convention avec la Voirie Départementale – Stationnement en chicane afin de réduire la vitesse rue du Général De Gaulle- Autorisation de signature à donner à M. le Maire.
- Synthèse des commissions
- Point sur la CCTC
- Infos diverses, questions diverses

Monsieur le Maire, Président de séance, fait l'appel des Membres du Conseil municipal,

Nbre de conseillers en exercice : 13

Présents : 08

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Mme Annie DOUBLEMARD quitte la séance à 20 heures 07.

Le Président de séance donne lecture des pouvoirs :

Mme Brigitte LEMAIRE à M. Vincent LAMOUREUX

Mme Annie DOUBLEMARD à M. Jean-Pierre VIEVILLE

Lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président de séance demande si les membres du Conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal 27 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Objet : CREATION D'EMPLOI

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 18 décembre 2024.

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'agent technique non titulaire en raison d'un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée de 3 mois.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **La création d'1 emploi** d'agent technique relevant de la catégorie C à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.
- Un niveau d'étude équivalent au CAP sera requis et une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.
- L'agent sera rémunéré l'échelle afférente au grade d'agent technique territorial

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 28 mai 2025

Filière : Technique

Emploi : adjoint technique

Cadre d'emplois : adjoint technique territorial

Grade : adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 6

Poste à compter du 15 juin 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article 6413.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique contractuel à temps non complet à 13 H hebdomadaires

Le Maire, rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article L 313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de

l'établissement, Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'agent technique contractuel à temps non complet afin d'assurer l'entretien de l'espace public (espaces verts, bâtiments communaux, entretien divers)

Le Maire propose à l'assemblée,

1/ la création d'un emploi permanent d'adjoint technique contractuel à temps non complet afin d'assurer l'entretien de l'espace public (bâtiments communaux, espaces verts, entretien divers, à raison de 13 heures hebdomadaires du 23 août 2025 au 14 septembre 2025.

Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire, relevant du grade d'agent technique contractuel rémunéré sur la base du SMIC.

2/ L'agent contractuel sera recruté sur un contrat.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget 2025, chapitre 012 article 6413.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Objet : Demande de subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour le projet « Etude d'opportunité du projet de béguinage à SAINS-RICHAUMONT ».

-

M. le Maire propose de solliciter une subvention du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le projet « Etude d'opportunité du projet de béguinage à SAINS-RICHAUMONT ».

M. le Maire expose le projet d'étude d'opportunité :

- Evaluer l'opportunité de créer des logements adaptés pour les aînés
- Qualifier l'opportunité foncière de la commune et les conditions de mobilité et transversalité des futurs habitants
- Envisager les partenariats à engager dans la perspective du projet de béguinage

Objectifs poursuivis et bénéfices attendus du projet :

- Indicateurs d'évaluation du projet de béguinage
- Si opportunité favorable, établissement d'un cahier des charges du projet de béguinage et étude de faisabilité de ce projet.
- Si aboutissement de l'étude d'opportunité ; construction d'habitations sociales et écologiques de qualité.

Calendrier prévisionnel du projet :

Date de début du projet : 12 / 2025

Date de fin du projet : 06 / 2026

Plan de Financement :

Montant HT 7 600.00€

Soit en TTC 9 120.00€ (étude d'opportunité)

Ressources financières :

FNADT 80% 6 080.00€

Autofinancement Commune : 1 520.00€

TOTAL HT : 7 600.00€ HT

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur le projet « Etude d'opportunité du projet de béguinage à SAINS-RICHAUMONT » à l'unanimité :

- 1/ Autorise M. le Maire à solliciter une demande d'aide du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- 2/ Autorise M. le Maire à signer la convention relative à l'attribution de l'aide.

Une première réunion est prévue le 7 juillet à 14 heures (à vérifier).

Objet : Convention avec le Département de l'Aisne, relative aux aménagements sur la RD 26-Création de chicanes doubles sans îlot avec places de stationnement.

M. le Maire revient sur les aménagements à réaliser sur la RD 26 rue du Général de Gaulle, du PR 53+870 au PR 54+220 en agglomération de la commune de SAINS-RICHAUMONT.

Monsieur le Maire indique la création de chicanes matérialisées par marquage au sol de places de stationnement et la mise en place de balise J11.

Si besoin, il sera envisagé la pose de feu récompense.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur le projet :

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer avec le Département de l'Aisne la convention relative à la création de chicanes doubles sans îlot avec places de stationnement sur la RD 26 du PR 53+870 au PR 54+220 en agglomération de la commune de SAINS-RICHAUMONT.

Le Département de l'Aisne établit la convention, le marquage au sol sera réalisé par les Ets GOREZ, montant du devis à revoir car plus d'un an.

- Synthèse des commissions

M. Vincent LAMOUREUX : Présentation du bilan de la saison culturelle 2024/2025 (voir annexe) et de la saison culturelle 2025/2026.

- Point sur la CCTC :

- **ASSAINISSEMENT** : les travaux progressent bien. Evacuation des eaux pluviales, rue du temple, un drain bouché. Devis à revoir en septembre 25 pour deux propriétaires.

Raccordement des toilettes à l'église (voir avec la CCTC pour étude).

Concernant la future maison médicale, les travaux ont repris., pour décembre ce sera terminé !

- Infos diverses :

1 /Dossier panneaux photovoltaïques, commande passée avec les Ets CORDEVANT, montant 85 490.40€ TTC. Les travaux seront réalisés en fin d'année.

2 /Sinistre du 2 mai 2025- Désherbage thermique- Destruction d'une partie de haies par le feu à la cité du château. Devis SARL DLPMB-travaux de remise en état de la clôture et de plantations 32 m de grillage avec obturateur, pose de 32 thuyas et d'autres plantations, total : 8 694.60 € (TTC). Lecture du courrier de Mme Caroline JOYEUX.

3 / Lecture du courrier de remerciement de l'APE de l'école Simone VEIL pour la subvention versée. La kermesse de l'école aura lieu le 28 juin 2025.

- Questions diverses :

Mme Katia COULLE BLIN : DEMOS à PARIS ? M. Vincent LAMOUREUX indique que tout s'est bien passé. Il nous montre une vidéo de cet échange musical.

Séance levée à 21 heures.